



Naturalisation apres changement de statut etudiant en vpf

Par **dino1984**, le **20/10/2010** à **19:37**

Bonjour ,rnmon cas est simple j'avais un statut étudiant pendant 5 ans,je me suis marier au moi de juillet avec ma femme française.A la suite de cela j'ai demandé un changement de statut étudiant au statut vie privé et familiale.rnrn5 titres de séjour étudiant (2004 à 2009)rn1 titre vie privé et familiale (changement de statut par mariage avec ma femme française 2010)rn1 logement ou nous vivons ma femme et moirn1 emploi chez gdf-suez (niveau technicien) environ 1600 netrnDiplome :brevet des colleges, CAP,BEP,BAC pRO,et BTS electrotechnique,obtenu en francernrnMa question est au vu de tous ces documents est-ce que je rempli les conditions pour demander la nationalité (attention pas en tant que conjoint de français)

Par **mimi493**, le **20/10/2010** à **21:54**

Je dirais oui et même que vous auriez pu le demander avant car, en plus, vous avez obtenu un diplome de l'enseignement supérieur en France (donc stage réduit à 2 ans)